

Projet de loi

**instituant un régime d'aide en faveur de la primo-crédation
d'entreprise**

Avis complémentaire du Conseil d'État

(26 mai 2023)

Par dépêche du 15 mai 2023, le président de la Chambre des députés a transmis au Conseil d'État une série d'amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission des classes moyennes et du tourisme.

Au texte des amendements étaient joints des observations préliminaires, un commentaire pour chacun des amendements ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi.

L'avis complémentaire de la Chambre des métiers a été communiqué au Conseil d'État en date du 25 mai 2023.

Examen des amendements

Amendements 1 à 5

Les amendements n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Par conséquent, au regard de l'amendement 4, le Conseil d'État est en mesure de lever les oppositions formelles qu'il avait émises à l'endroit de l'article 10 de la loi en projet.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 22 votants, le 26 mai 2023.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz